

numéral

Le vrai du faux de la facturation électronique.

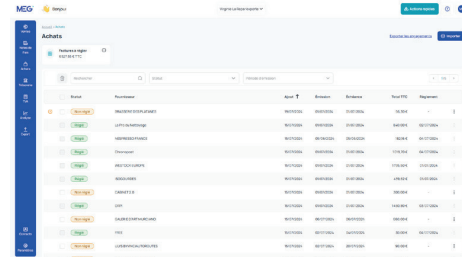
MEG

1 Le PDF simple suffit !

FAUX

Avec l'entrée en vigueur de la facture électronique en 2026, les entreprises devront s'adapter à de nouveaux formats de factures. Certains formats seront alors interdits : fini le scan d'une facture papier et le format PDF traditionnel !

→ Retrouvez les 4 grandes spécificités de la facture électronique



Date	Numéro	Montant	Statut
10/10/2025	123456789	123,45 €	En attente
10/10/2025	987654321	567,89 €	Validé
10/10/2025	234567890	890,12 €	En attente
10/10/2025	345678901	101,23 €	Validé
10/10/2025	456789012	234,56 €	En attente
10/10/2025	567890123	345,67 €	Validé
10/10/2025	678901234	456,78 €	En attente
10/10/2025	789012345	567,89 €	Validé
10/10/2025	890123456	678,90 €	En attente
10/10/2025	901234567	789,01 €	Validé

2 Je n'ai pas besoin d'anticiper, 2026 c'est loin !

FAUX

Bien que la date de l'entrée en vigueur de la facture électronique ait été reportée, celle-ci arrive tout de même à grands pas ! Mieux vaut anticiper son arrivée pour réussir cette transition vers la facture électronique.

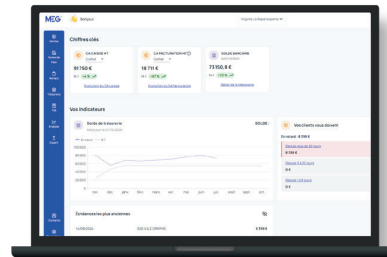
→ Découvrez pourquoi anticiper le choix de votre outil

3 J'ai déjà tous les outils !

FAUX

Face à l'arrivée de la facture électronique, il est nécessaire de vous équiper d'une plateforme de gestion unique qui centralise toutes vos données. MEG est la solution idéale pour suivre votre gestion et la santé financière de votre l'entreprise.

→ Simplifiez votre gestion avec MEG

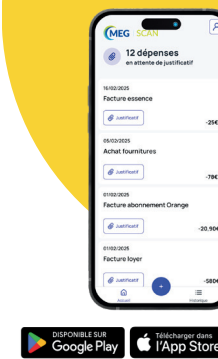


4 Je n'ai pas le temps d'apprendre une nouvelle solution !

FAUX

Nos équipes dédiées vous font découvrir MEG en 30 minutes seulement ! Avec nos formations réservées aux entreprises, apprenez à votre rythme selon votre emploi du temps.

→ Profitez d'un accompagnement adapté et personnalisé



Avec MEG, vous êtes déjà prêt pour la facture électronique !

Les factures PDF envoyées par e-mail ou par courrier, c'est bientôt terminé ! Pour toutes les entreprises, la facturation électronique devient une obligation légale.

MEG répond d'ores et déjà aux obligations légales à venir. Vous n'avez plus qu'à embarquer sur notre plateforme de gestion !



MEG dispose d'une Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) intégrée.



Aucune action n'est nécessaire, vos factures arriveront directement dans votre espace.



Depuis cet espace, créez vos factures et envoyez vos factures de vente.

6 Je ne suis pas obligé de m'inscrire à un portail agréé par l'État

FAUX

Depuis le décret du 7 octobre 2024, l'État va obliger les entreprises à choisir une PDP afin de réceptionner les factures à partir de septembre 2026. Afin de ne pas affecter la qualité de votre quotidien, choisissez une solution complète de gestion !

→ Optez pour LA plateforme unique de gestion qui assure une transition sereine vers la facture électronique

La plateforme unique qui simplifie votre gestion au quotidien.

numéral

Contactez votre expert-comptable

Rapprochez-vous dès maintenant de votre expert-comptable pour créer votre accès MEG.

